

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

6/2 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AVEC LA CAF DU NORD

En 2016, la ville a pris la décision d'ouvrir un Relais Assistant(s) Maternel(les) (RAM).

Ce service municipal assure les missions suivantes :

- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux notamment par la mise en place d'activités d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) ;
- organiser un lieu d'information sur les modes d'accueils existants sur le territoire, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individualisé par l'information de tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès à ces métiers et aux conditions d'exercice : assistant (e) maternel(le) à domicile, assistant(e) maternel(le) dans une MAM (Maison des Assistant(e)s Maternel(le)s, dans une micro-crèche, dans une crèche en tant que salarié, garde d'enfants à domicile, etc.
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. En effet, de nombreuses demandes (horaires décalés, atypiques...) ne parviennent pas aux structures classiques, les parents sachant qu'elles ne pourront pas y répondre. Le RAM peut avoir une position d'observatoire du contexte local.

Les RAM apportent aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le RAM est le reflet d'une dynamique locale en faveur de l'enfance et de la petite enfance et peut représenter une sérieuse valeur ajoutée pour le territoire qui l'accueille :

- il crée des lieux de socialisation, il participe à la dynamisation d'un territoire de par les projets qu'il mène en partenariat avec de nombreux acteurs.
- Il est facteur d'intégration à la vie d'un territoire pour les nouveaux arrivants, parents ou professionnels.
- Il met en relation offre et demande d'accueil de jeunes enfants.
- Il offre une passerelle entre l'accueil individuel et collectif plébiscitée par les parents.
- Il accompagne le renforcement de la qualité de l'accueil au travers d'actions de sensibilisation et de professionnalisation.
- Il valorise le métier d'assistant(e) maternel(le) et incite à l'agrément en informant sur les démarches à réaliser.
- Il apporte un soutien aux assistant(e)s maternel(le)s et employés à domicile dans leur pratique quotidienne et leur permet de sortir de leur isolement professionnel.
- Il participe au développement économique d'un territoire. Il facilite le maintien ou le retour à l'emploi des parents en accompagnant et en facilitant la recherche d'un mode d'accueil, notamment sur les horaires atypiques ou décalés.
- Il a un coût de fonctionnement peu élevé.

La Caf du Nord propose à la ville de renouveler pour trois ans la convention de prestation de service du RAM avec la CAF dont l'aide au fonctionnement sera versée tous les ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation de service du Relais Assistant(s) Maternel(les) avec la CAF du Nord.